



# Rapport d'activité 2016

## Association Pays Vichy-Auvergne

### Perspectives 2017



## Sommaire

### **1. Le Pays :**

- A. Périmètre et organisation P4
- B. Un territoire en évolution P5

### **2. Le Fonctionnement du Pays**

- A. Les instances-composition P6
- B. L'équipe technique..... P7

### **3. Les actions menées en 2016**

- A. Le Contrat Auvergne + P7
- B. Le Contrat Local de Santé..... P8
- C. L'étude sur les Tiers lieux P10
- D. Plateforme France-Balkans Ministère des Affaires Etrangères P10
- E. Le programme Leader 2014-2020 P11

### **Perspectives 2017** P17

## 1. Le Pays

### A. Bilan moral du Président

Créés à partir de 2005 et 2006 à la demande du Conseil régional d'Auvergne et jusqu'en 2016, les Pays ont été l'outil territorial régional pour les territoires infra-départementaux. Trois générations de contrats d'aménagements et développement régionaux ont été déployés sur le Pays Vichy-Auvergne mobilisant sur cette période près de 28 M d'€. Le Pays a porté deux générations de programme Leader mobilisant également 6 M d'€ de crédits européens supplémentaires.

Après avoir porté de nombreuses politiques territoriales, culture, tourisme, politique d'accueil et santé, l'Association à la demande de son nouveau conseil d'administration a réduit ses interventions pour répondre aux demandes de baisses de subvention de fonctionnement. Le personnel est ainsi passé de 4 à 3 en 2016 puis en 2017 à 2.

La nouvelle région Auvergne-Rhône Alpes en avril 2016 a dénoncé les contrats qu'elle avait signé avec les Pays et les crédits de fonctionnement qui allaient avec, en mettant les structures porteuses dans des situations financières catastrophiques (-27000€ de crédits régionaux sur les 60 000€ de prévus en 2016).

Parallèlement, suite aux lois MAPTAM et NOTRe, le Pays voit sa composition passer de 10 EPCI à 5 EPCI avec les regroupements. En juillet 2016, plusieurs EPCI demandent la dissolution de l'Association et la reprise du programme Leader par l'agglomération. Il s'en suit de nombreuses hésitations, crispations en particulier avec le personnel mis en cause.

Depuis le 07 juillet 2016, le Pays est missionné pour la mise en œuvre du programme Leader et sur la poursuite du volet coopération avec le Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre du projet France-Balkans.

En lien avec l'ARDTA, un accompagnement juridique est proposé sur le dernier semestre 2016 en mobilisant sa Hotline afin d'envisager les conséquences du transfert juridique.

Quelles sont les conclusions du cabinet Delaire ? Cette question du transfert requiert une consultation juridique détaillée sur la possibilité et les modalités de transfert d'un programme LEADER vers un EPCI porteur. Pour y répondre, un cahier des charges a été bâti avec l'ARDTA. Après consultation, en fin d'année, l'ARDTA a retenu le même cabinet Delaire fin 2016.

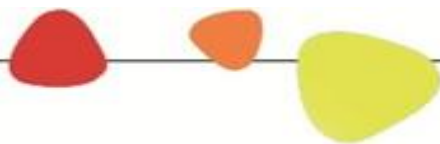
Au printemps 2017, un guide méthodologique a été rédigé par le cabinet juridique afin d'organiser ce transfert. Depuis juillet 2017, au vu des difficultés de mises en œuvre du dispositif Leader et des contraintes administratives, l'association continue de porter le programme.

Par ailleurs, l'échelle du Pays semble toujours pertinente pour porter des réflexions collectives sur ce périmètre.

#### **Le Pays pour peser**

Dans une configuration nouvelle avec la région Auvergne/Rhône-Alpes et les enjeux et défis que cela pose à tous les territoires, **le Pays a encore son utilité :**

- Pour la mise en lien des territoires et des acteurs de ceux-ci
- Pour peser dans la nouvelle région
- Pour éviter la guerre et la compétition entre territoires et de ce fait conforter le poids de nos territoires dans le pôle métropolitain.

**Le Pays devient un lieu de réflexion et d'émergence de projets.**

Ce seront les territoires qui sauront associer, valoriser et faire participer activement leurs forces vives qui auront des chances de s'en sortir. Le Pays peut favoriser la dynamique Urbain / Rural mais aussi être facilitateur de projets et de réponses aux appels à projets.

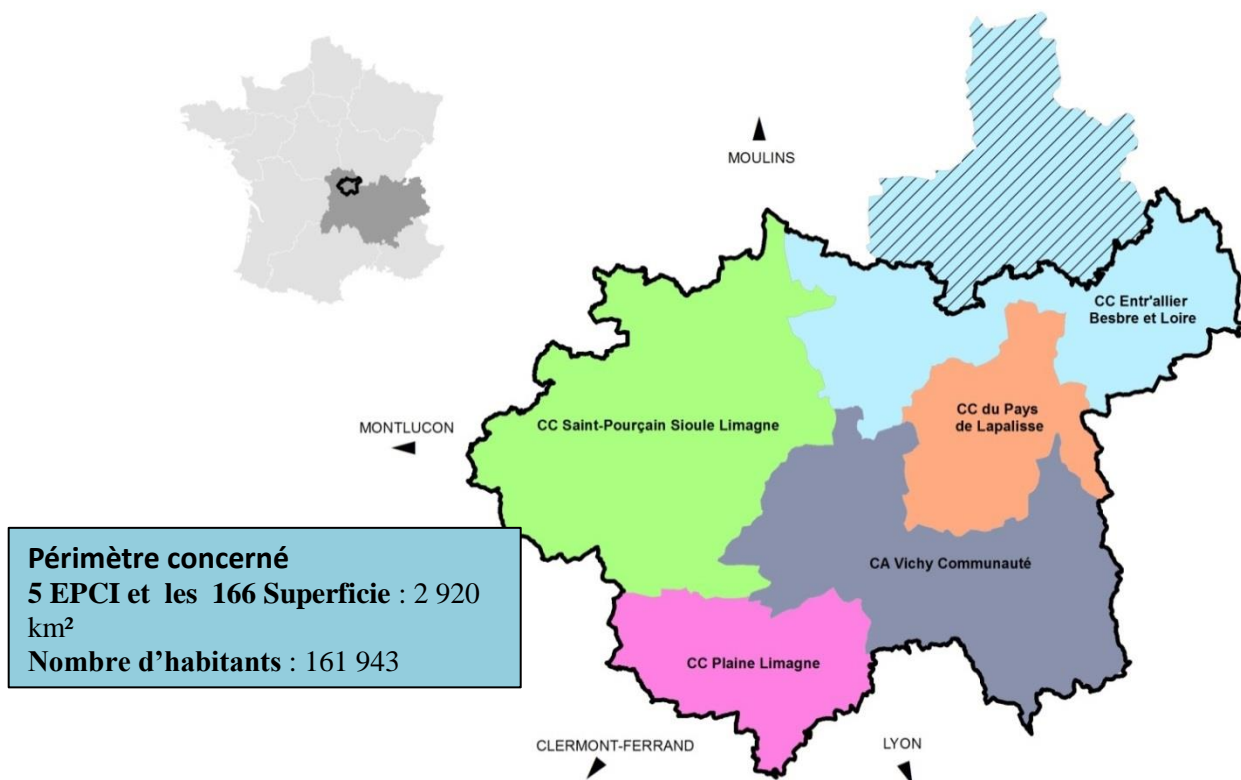
**La stratégie de développement en lien avec le Conseil de développement pourrait porter sur :**

- Enjeux Pôle Métropolitain
- Jeunesse
- Francophonie
- Articulation des Plans Climats
- Politique Territoriale agricole à l'échelle du bassin de vie
- D'un Contrat Local de Santé à l'échelle du bassin de vie
- S'une Station de Pleine Nature à l'échelle du bassin
- **Avec le programme de Coopération France Balkans-Europe du Sud est et les financements du MAE,** nous avons montré notre utilité (21000€ sur 3 années pour le pays. Nous pouvons démultiplier les exemples (programmes européens, MAE, Fondations, etc), développer les financements participatifs.
- Nous pouvons aider les territoires et les acteurs à se fédérer et à avoir accès à d'autres financements.
- Nous pourrions être des facilitateurs de coopération et de projets avec d'autres GAL (ex Marennes-Oléron) sur des thématiques (Jeunesse, mobilité, francophonie, etc) et être facilitateurs de projets innovants: Numérique, multimédia, ex Grande Ecole du Numérique.

Le Président

François SZYPULA

## B. Périmètre du Pays Vichy-Auvergne (au 1<sup>er</sup> janvier 2017)



## C. Organisation

### Un conseil d'administration

Jacques	DE CHABANNES	Délégué titulaire	Pays de Lapalisse
Cyril	VALERO	Délégué suppléant	Pays de Lapalisse
Michelle	BERTHIER	Déléguée titulaire	Entre Allier Besbre et Loire
Gilles	BERRAT	Délégué suppléant	Entre Allier Besbre et Loire
Bernard	FERRIERE	Délégué titulaire	Plaine Limagne
Pierre	LYAN	Délégué suppléant	Plaine Limagne
Pierre	TERIITHEAU	Déléguée titulaire	Saint-Pourçain, Sioule, Limagne
Pierre	BIDET	Délégué suppléant	Saint-Pourçain, Sioule, Limagne
François	SZYPULA	Délégué titulaire	Vichy Communauté
Jacques	BLETTERY	Délégué suppléant	Vichy Communauté
Christian	CATARD	Délégué titulaire	Vichy Communauté
Jean Pierre	BLANC	Délégué suppléant	Vichy Communauté
Franck	GONZALES	Délégué titulaire	Vichy Communauté
Jean Sébastien	LALOY	Délégué suppléant	Vichy Communauté
Frédéric	AGUILERRA	Délégué titulaire	Vichy Communauté
Nicolas	RAY	Délégué suppléant	Vichy Communauté
Gabriel	MAQUIN	Délégué titulaire	Vichy Communauté

Christiane	SEGUIN	Déléguée suppléante	Vichy Communauté
Christine	BOUARD	Déléguée titulaire	Vichy Communauté
Joseph	KUCHNA	Délégué suppléant	Vichy Communauté
Jean Claude	MAIRAL	Président	Conseil de développement
Didier	DUBOISSET	Président	Comité de programmation Leader

### Un bureau (avril 2017)

**Président** : M. François SZYPULA, Vichy Communauté

**1 VP** : M. Gabriel MAQUIN, Vichy Communauté

**2 VP** : M. Bernard FERRIERE, Plaine Limagne

**3° VP** : M. Pierre Teriitheau, Saint-Pourçain-Sioule et Limagne

**Trésorier** : Mme Michèle BERTHIER, Entr'Allier, Besbres et Loire

**Secrétaire** : M. Jacques de Chabannes, Pays de Lapalisse

### Un conseil de développement

**Un Président** : Jean-Claude Mairal

Le conseil de développement a participé à l'élaboration de la stratégie de développement local aussi bien au niveau du Contrat Auvergne+ 3° Génération qu'au niveau du programme Leader. C'est à ce titre, que ses membres soient fortement associés à la mise en œuvre du plan d'actions Leader. Au sein du Comité de Programmation Leader, ils représentent plus de la moitié des membres (obligation européenne du dispositif).

Le conseil de développement a continué de se réunir dans le cadre des commissions jeunesse, coopération, culture en particulier pour mettre en œuvre les actions inscrites dans le cadre du Conseil culturel territorial les 15 janvier 16 mars 27 avril 2016 avec le soutien régional aux événements culturels et le soutien au volet opérationnel.

#### *Volet évènementiel*

L'examen des dossiers en CCT a permis d'analyser **13 dossiers** qui représentent **une aide globale de 48 780 €** sollicités auprès du service culturel du conseil régional.

#### *Volet opérationnel*

L'examen des dossiers reçus a permis d'analyser 15 dossiers en tout ayant répondu à l'appel à projets 2016. Sur ces 15 dossiers, 3 ne respectaient pas les critères de sélection fixés dans l'appel à projets. Ces dossiers représentent une aide globale de 46140 € sollicités auprès du service culturel du conseil régional.

## D. L'équipe du Pays

L'équipe du Pays a connu en 2016 une évolution très importante au vu des missions qui ont été réduites et du positionnement régional vis-à-vis des structures Pays.

### L'équipe Leader en 2016

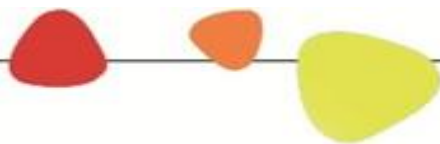
**Florentin Georgescu** : temps plein sur l'animation- gestion du programme

**Jean Denis Faure** : Temps plein jusqu'en mars 2016, animation leader puis rupture conventionnelle

**Stephane Zapata** : Temps plein Coordinateur-Animateur Leader depuis le 07 juillet 2016

### **Pays**

**Stéphane Zapata** : Temps plein janvier à fin juin Contrat Auvergne+ Direction Association



**Estèle Rival** : Temps plein jusqu'au 28 septembre 2016 sur l'accompagnement sur l'étude Tiers lieux puis rupture conventionnelle

## **E. Dates des réunions des instances du Pays**

- Le 03 février 2016
- Le 06 avril 2016
- Le 04 mai 2016
- Le 18 juillet 2016
- Le 14 septembre 2016
- Le 10 octobre 2016
- AG 30/11/2016

## **3.A Mise en œuvre du Contrat Auvergne +**

### **Contrat Auvergne + 3° Génération**

Signé le 05 Octobre 2016, le 05 avril 2016, le nouveau Conseil régional Auvergne Rhône Alpes le nouvel exécutif régional met fin aux Contrats Auvergne + 3° Génération. A partir de ce moment, la nouvelle région a traité en direct avec les EPCI pour revisiter les contrats et projets signés. Il nous a été demandé en mai un tableau des projets engagés par les EPCI et le Pays pour que la Région ait une idée des moyens à prévoir.

Le financement de 60 000€ par an pour les Pays a été également dénoncé et l'aide retenue au fonctionnement a été stoppée au 30 juin sans qu'un courrier de notification ne nous ait été transmis.

La Région a écarté le travail de concertation mené localement et de la coordination des projets entre EPCI.

La stratégie développée dans ce contrat s'inscrivait dans la continuité des précédents contrats de développement et s'articulait en particulier avec le programme Leader travaillé conjointement avec des cofinancements actés.

Cette stratégie visait en particulier à renforcer le lien entre l'urbain et le rural en visant à assurer un développement équilibré de notre territoire et en accompagnant les complémentarités.

**Certains domaines d'action publique dépassent l'échelle territoriale des nouveaux EPCI et justifient le maintien d'une ingénierie à cette échelle :**

Ex : politique de circuits alimentaires de proximité,  
Gestion Territoriale des emplois et compétences,  
Tourisme (Activités de pleine nature)...

## **3.C. Contrat Local de Santé du Bassin Intermédiaire de Vichy (Périmètre du Pays Vichy-Auvergne)**

### **1. Contexte :**

Grâce au diagnostic et au programme territorial de santé datant de 2012, un **Contrat Local de Santé d'Orienté** a été signé entre le Pays Vichy Auvergne et l'Agence Régionale de Santé.

### **Coordination de la Mission**

Suite à cette signature, et en 2016, **Marie JULIEN** a été recrutée, par la Mutualité Française, en tant que Coordinatrice Territoriale de Santé sur le Bassin Intermédiaire de Vichy afin de faire évoluer le CLSO en Contrat Local de Santé. Elle était basée dans les locaux du Pays pour faciliter la logistique et la mise en réseaux avec les acteurs du Pays.

## 2. Contenu du CLS

Le contrat local de santé (CLS) s'envisagerait comme une déclinaison du projet régional de santé (PRS) sur le bassin intermédiaire de Vichy. Ce programme comporterait un plan d'actions dans les champs de la promotion de la santé et de la prévention, de l'amélioration de l'accès aux soins et de la qualité des parcours de santé des populations.

Une réunion s'est déroulée le 14 juin 2016, entre Mme Tardieu, la déléguée départementale de l'ARS, Monsieur Raynaud, le directeur de la Mutualité Française, M. ZAPATA, directeur du Pays Vichy Auvergne sur la thématique des actions mises en place jusqu'en fin 2017.

### Les thèmes choisis sont :

- **A. Accès aux soins** Exercices regroupés ; Médecins correspondant SAMU ; Transfert de compétences, mutualisation, délégation, mobilité
- **B. Parcours** Personnes Agées ; AVC – malades chroniques
- **C. Prévention** : Obésité, Jeunesse ; Activité physique ; Bucco-dentaire ; Santé environnement ; Jeunesse ; Santé mentale et addiction ; Alimentation

### **D. Populations Vulnérables**

- Accès aux soins des personnes en situation de précarité
- Handicap

### **E. Innovation/Expérimentation**

- Télémédecine ; système d'information en santé ; Dossier Médical Personnel

## 3. Planning

La coordinatrice de santé a rencontré les partenaires du CLS afin d'élaborer les fiches afférentes aux actions sur lesquelles ils travaillent et de pouvoir proposer un plan d'action.

Les premiers partenaires identifiés sont :

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Le CREPS
- Le Conseil départemental
- Centre Hospitalier de Vichy
- La Mutualité Sociale Agricole
- Fédération des Maisons Pluri professionnelles de Santé en Auvergne
- Le Centre Communal d'Action Sociale
- Les Centres sociaux du Pays Vichy-Auvergne
- Hôpital Cœur Bourbonnais
- La MACIF

**La signature du CLS**, entre le Pays Vichy Auvergne, les EPCI, la Mutualité Française et l'Agence Régionale de Santé, était prévue en 2018. Le CLS se nourrit d'expériences déjà mises en place, de dispositifs qui fonctionnent, mais avec une possibilité **d'expérimentations**. Sur la base du Programme Régional de santé qui va être retravaillé pour 2018, des avenants pourront être ajoutés au CLS.

## 4. Financement du CLS

Les actions du CLS seront financées par des moyens de l'Agence Régionale de Santé, du programme LEADER, de la Mutualité, de la MSA, de la CPAM.

**Le Contrat de l'animatrice de l'action (Marie Julien) s'est terminé en juin 2017.** Actuellement, personne ne poursuit la mission.



## D. Triennal France-Balkans signé avec le Ministère des Affaires Etrangères



Programme  
de coopération  
décentralisée  
multilatérale  
France-Balkans

L'objectif de ce projet est de poursuivre l'action de coordination et de mise en réseau des collectivités locales françaises engagées dans les Balkans afin de mutualiser leurs actions. Il s'agit de développer des projets partagés autour du développement durable et plus particulièrement l'eau (préservation-valorisation), des enjeux majeurs autour de la jeunesse, des problématiques de formation, des médias, du numérique, et du développement local par le tourisme, la culture, la valorisation des produits locaux avec la volonté de favoriser le rayonnement de la francophonie. Il s'agira également par l'organisation de conférences et d'une information régulière de faire partager cette démarche et les actions engagées à un maximum de collectivités françaises en invitant celles qui le souhaitent à rejoindre le réseau.

Les bénéficiaires de ce programme :

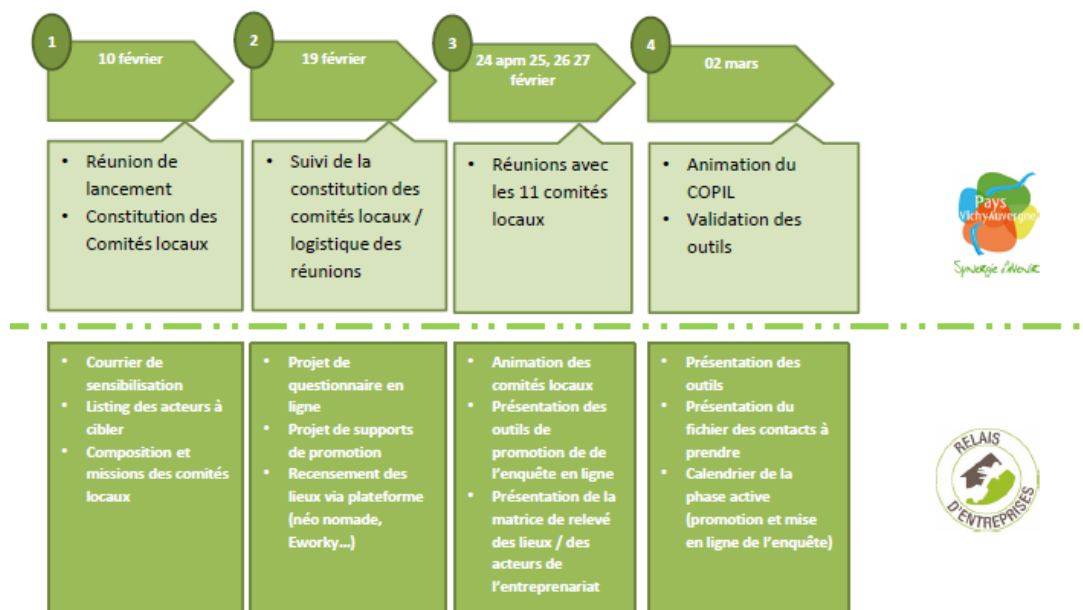
Synthese des dépenses liées au Triennal					
Actions	Porteur de projet	Coût total	Numéraire	Valorisation	MAE 2016
Action 1 Organisation de conférences : Conférence de lancement Paris	ALDA	33000	22000		5000
Action 4 Soutien processus élargissement européen	ALDA				0
Action 5 : Plateforme jeunesse	ALDA				3000
Action 3 Coordination réseau sur Balkans	ALDA coordination				3000
Action 7 Communication	ALDA				0
Action 2 : A Améliorer la gouvernance de la gestion des milieux aquatiques	SICALA	12923,32	0		5080
Action 2 : B Sensibilisation des populations vivant en zones inondables					
Action 2 : C Favoriser intégration sociale					
Action 2 : D Sensibilisation des jeunes et scolaires					
Action 5 : Action jeunesse-citoyens	Choisy le Roi	8927	4427		6000
Action 5 : Monténégro promotion	Beton	5975,44	1175,44		2500
Action 5 : Jeunesse-Reporter	SPAL	60996,40	0		18900
Action 5 : Jeunesse Mémoire Culture	Ville de Cusset	27986,78	22981,78		3000
Action 5 : Jeunesse	Asso WEREPORT	4470			2500
Action 5 : Appel à projets coopération Jeunesse	AFCCRE	10000			5000
Action 6 : Economie Développement rural					0
Action 8 : Coordination Générale	PVA	24813,01			8300
<b>Total</b>		<b>189091,95</b>			<b>62280</b>

## E. Etude de faisabilité des Tiers lieux

Cette étude inscrite dans le cadre du Contrat Auvergne+ 3<sup>o</sup> génération avec des crédits régionaux et du Feder a été menée par le cabinet Relais Entreprises sur le Pays.

L'objectif était de définir une offre d'Immobilier de travail adapté aux nouveaux usages afin d'en faire un levier du rééquilibrage des territoires.

### Planning de la démarche



**Un sondage en ligne a été déposé sur le site du Pays du 22 février au 29 Avril**

Entretien auprès des acteurs locaux 17 entretiens réalisés de février à mai 2016

Identification et analyse des lieux potentiels

Une campagne d'affichage a été réalisée à destination des habitants



Un flyer de promotion de l'enquête

Un recensement des espaces disponibles, des projets sur tous les territoires ont été menés.  
Des visites sur le terrain ont eu lieu en février et en juin 2016.  
Un classement des lieux a été réalisé avec une fiche par site.

Le 28 septembre une réunion publique a été organisée à la Salle du Chambon à Cusset.



**Réunion publique**  
Mercredi 28 septembre à 18h00

Présentation de l'étude de faisabilité  
concernant la mise en place d'un réseau de tiers-lieux  
sur le Pays Vichy-Auvergne



**Invitation**



Rendez-vous Espace Chambon , salle Isadora Duncan Cusset 03300  
Inscriptions obligatoires - Estèle Rival / e.rival@pays.vichy-auvergne.fr



**FORMULAIRE IDENTIFICATION DES ESPACES**  
**A RENDRE AU PLUS TARD LE 8 AVRIL 2016**

FORMULAIRE RELEVÉ TERRAIN COMITE LOCAL. COMMUNE DE : ..... CODE POSTAL.....  
RESPONSABLE DU RELEVÉ : ..... TEL : ..... Email : .....



**ESPACES DISPONIBLES OU A POTENTIEL POUR PROJET DE TIERS-LIEUX**

	 <b>T</b> TERRAIN A BATIR	 <b>B</b> BATISSE A RENOVER OU A AMENAGER	 <b>E</b> ESPACE INTEGRE LIEU PUBLIC	 <b>I</b> IMMOBILIER D'ENTREPRISE	 <b>TL</b> TIERS-LIEUX EN ACTIVITE
<b>CRITERES</b>	500 à 1000 m2 ≤ 1 km centre-ville Connexion web Stationnement	120 à 300 m2 Accessible handicapé Cloisonnable. Capacité 7 bureaux Individuels ≤ 1 km centre-ville Connexion web	Surface pour 2 ou 3 bureaux individuels (dans Médiathèque, Maison de service, locaux administratifs, pépinière d'entreprises, gare...). Connexion web HD	Bureaux meublés disponibles d'entreprises privées. Connexion web HD	Télécentres, Espaces coworking, FabLab.

## **F. Présentation du programme Leader**

### **A. État d'avancement des actions d'assistance technique du GAL**

De fin 2015 et tout au long de 2016, plus de 40 éventuels porteurs de projets ont été rencontrés et suite à ces rendez-vous, 19 dossiers ont été déposés par une quinzaine de porteurs de projets pouvant bénéficier des fonds Leader (quelques porteurs de projet ont déposés plusieurs dossiers).

Plusieurs projets n'ont pas pu voir le jour, compte-tenu des différents problèmes rencontrés, soit :

- Opération non innovante (Communes d'Arfeuilles, Le Breuil, Verneuil en Bourbonnais)
- Non éligibilité des dépenses (Centre Social Barjavel, SIVOM Sioule et Bouble)
- Manque de cofinancement public (3 associations du territoire)
- Abandon de la part de plusieurs porteurs de projets, vu de la complexité du programme

L'accompagnement, au-delà de l'aide au dépôt d'un dossier Leader, passe aussi par :

Un accompagnement du porteur de projet concernant les co-financements possibles : lignes classiques ou innovation des Conseils départementaux, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et autres partenaires public.

Si le projet n'est pas éligible à Leader, nous avons orienté les porteurs de projet vers les autres financements éventuellement mobilisables, notamment le FEADER, POI Loire, PO Massif Central.

### **Volet coopération (pistes identifiées)**

Malgré le démarrage retardé du programme Leader 2014 – 2020 le Pays a creusé tout naturellement des pistes de coopération transnationales et interterritoriales. A ce jour, plusieurs pistes se dégagent, dont les plus pertinentes

- un projet de coopération inter-GAL Auvergnats sur la rivière Allier
- un projet de Coopération Transnationale, autour des APN (Activités de Pleine Nature) avec 2 GAL de la Transylvanie (Roumanie) avec lesquels nous avons déjà monté un premier projet de coopération, dans le même domaine, en 2014-2015.

### **B. Exécution financière**

#### **État de la programmation**

Fin 2016, nous avons préparé 25 dossiers qui disposaient des Récépissés de dépôt de dossiers, pour un coût total de plus de 2 millions d'euros.

La subvention FEADER sollicitée est de plus de 950 000 €. Ces dossiers, nous avons pu les programmer courant 2017.

### **C. Dispositions prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du plan de développement**

#### **Le comité de programmation**

Le comité de programmation du Gal du pays Vichy-Auvergne s'est réuni à deux reprises en 2015 et 2016 : le 16 décembre 2015 et le 30 novembre 2016 à Vichy.



Jusqu'à présent nous avons toujours eu le quorum et le double quorum.

#### **D. Actions de communication sur le programme LEADER**

En début d'année 2016, l'équipe Leader du Pays a réalisé une communication spécifique « Leader » auprès des 11 EPCI qui composent notre Pays. Ainsi, nous avons pu rencontrer les différents intercommunalités :

- Le 21/03/2016 la CC Pays de Lapalisse à Lapalisse
- Le 22/03/2016 la CC du Bassin de Gannat à Gannat
- Le 29/03/2016 la CC de la Montagne Bourbonnaise au Mayet-de-Montagne
- Le 30/03 la CC Varennes-Forterre, à Varennes-sur-Allier
- Le 04/04/2016 la CC Limagne Bords d'Allier, à Maringues
- Le 05/04/2016 la CC du Donjon Val Libre, au Donjon
- Le 07/04/2016 l'agglomération de Vichy Val d'Allier, à Vichy
- Le 11/04/2016 la CC de Coteau de Randan, à Randan
- Le 12/04/2016 la CC Sioule, Colettes et Bouble, à Ebreuil
- Le 14/04/2016 la CC du Pays Saint-Pourcinois, à Saint-Pourçain-sur-Sioule
- Le 28/04/2016 la CC Nord Limagne à Aigueperse, à Aigueperse

Par ailleurs, des réunions publiques et techniques avec différents acteurs du Pays ont été mises en place à la demande des différents acteurs : culturels, dans le domaine du tourisme, visant la valorisation du patrimoine, dans le champ économique.

Nous avons continué notre communication sur le programme Leader, via notre site internet qui a été mis à jour régulièrement : [http://www.paysvichyauvergne.com/136\\_Leader.html](http://www.paysvichyauvergne.com/136_Leader.html)

De plus nous avons préparé un Flyer à destination de toutes les structures du territoire qui peuvent être intéressées par la démarche Leader (cf. Annexe du Bilan).

#### Assistance technique (Région Auvergne, ASP, etc.)

Depuis le lancement du l'Appel à projet Leader 2014 - 2020, les services de la Région Auvergne ont été en permanence à l'écoute et nous ont apportés des solutions à nos différents problèmes.

Par ailleurs, le GAL du Pays Vichy-Auvergne entretient de très bonnes relations avec la Région, le Conseil Départemental de l'Allier et du Puy-de-Dôme, ainsi que tout partenaire qui œuvre pour la mise en place du programme Leader 2014 - 2020.

Pendant cette période, l'équipe du GAL du Pays Vichy Auvergne a participé à plusieurs formations très importantes pour le bon déroulement du programme : Ces formations ont mobilisées l'équipe du GAL pendant 5 jours :

- **Les 01/03, 10/03 et 18/03/2016** : formation « Régimes d'Aides d'Etat »
- **Les 07/07 et 28/07/2016** : formation en vue de préparer les Formulaire Leader

De plus, nous participons activement à tous les échanges Inter-GAL Auvergne et Rhône-Alpes, étant présents lors de :

- La rencontre Inter Gal Auvergnats **le 25/04/2016** à Authezat, autour de la mise en place du dispositif Leader sur nos territoires
- **31/05/2016** Réunion sur les financements participatifs à Saint-Flour
- **25/10** : Réunion instruction Leade à Clermont-Ferrand

### Synthèse des problèmes rencontrés

Le retard au démarrage du programme, induit une certaine frilosité auprès des éventuels porteurs de projets privés (les entreprises et surtout les associations).

### Postes de dépenses

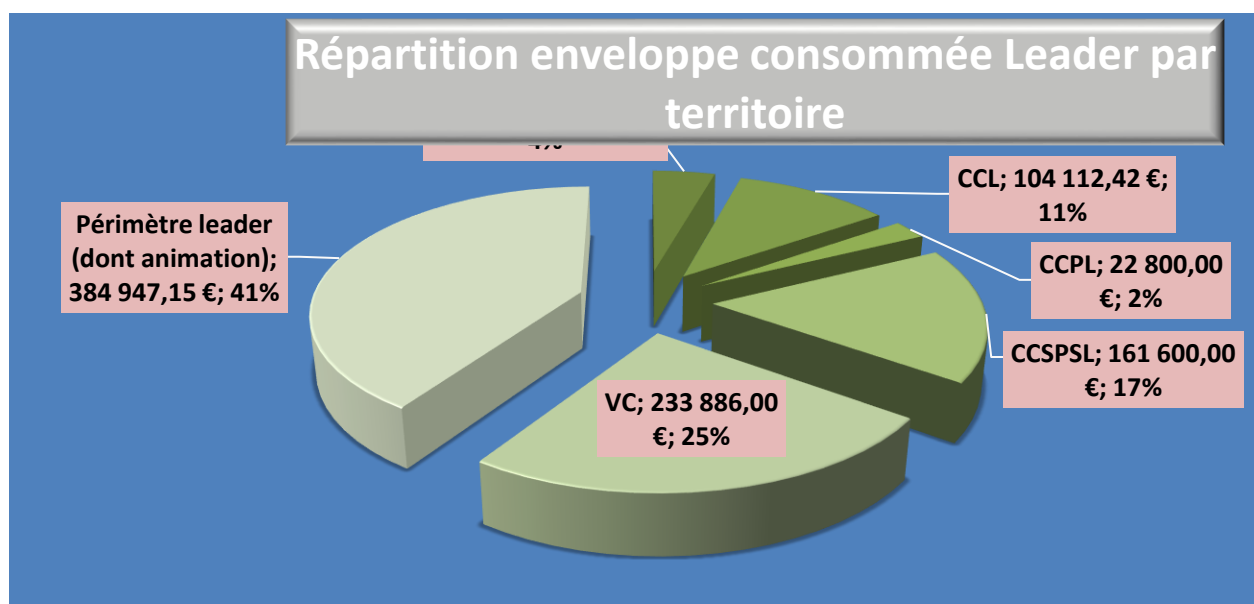
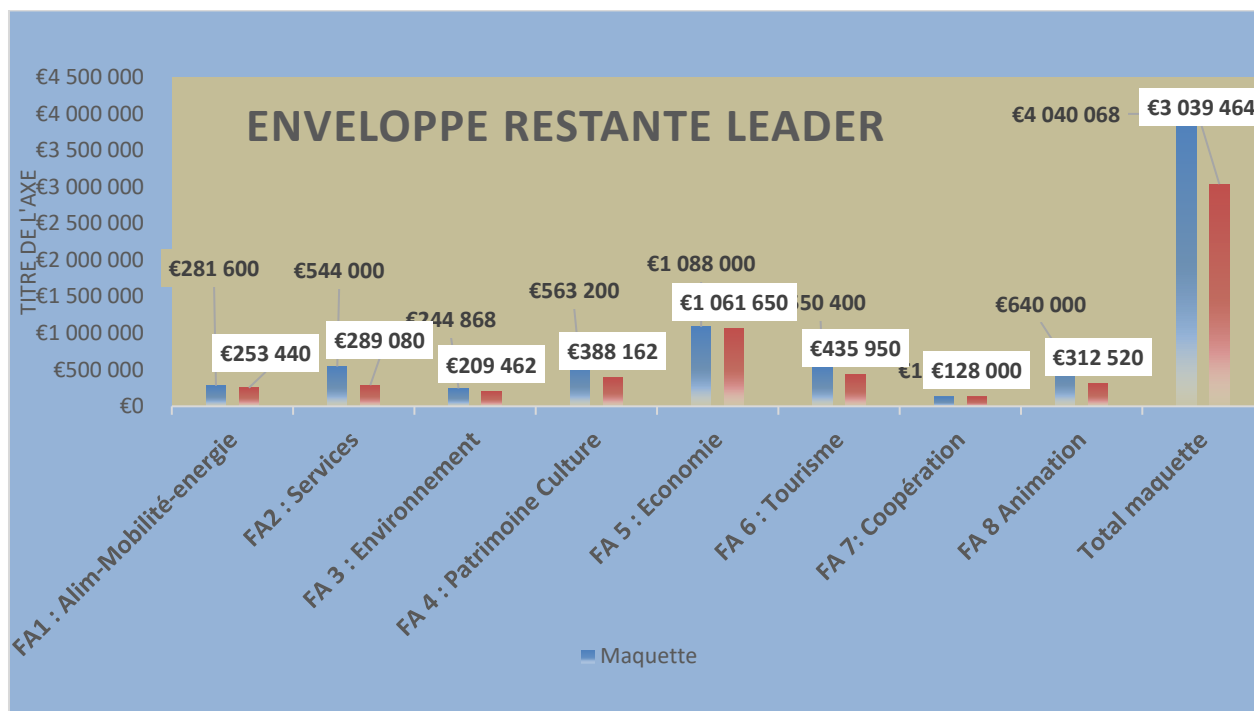
Frais de fonctionnement : salaire et frais de structure (forfait de 15%) pour un coût total de 188 437,54 €, dont 163 858,73 € (masse salariale chargée) et 24 578,81 € (pour les frais de structure).

Sur cette somme globale de 188 437,54 €, le Pays a apporté par le biais des cotisations 28 187,51 €, le Conseil Régional 9 500 € et l'Europe a été sollicité via le programme Leader à hauteur de 150 750,03 €.

### **Signature par parapheur de la convention Leader Pays, ASP, Conseil régional, le 22 Décembre 2016**



## Point sur la consommation de l'enveloppe Leader





## Perspectives 2017

### Pays

- ✓ Préparation AG et réforme des statuts
- ✓ Refonte du Conseil de développement
- ✓ Relance des discussions avec ARS sur la signature du Contrat Local de Santé
- ✓ Participation aux réflexions sur une Politique Agricole Territoriale
- ✓ Guide du Routard 2019, réponse à l'AMI en lien avec l'OTI de Vichy et les autres OT du Pays

### Leader

#### *Communication*

- ✓ Actions de communication sur le programme Leader
- ✓ Réalisation du Guide du porteur de projet
- ✓ Réalisation d'un blocmarques à poser sur tous les outils, matériels soutenus par Leader
- ✓ A organiser réunions décentralisées en lien avec EPCI pour porteurs de projets privés
- ✓ Emissions de radio consacrées à Leader